

SERVICE JEUNESSE

MAIRIE DE CAZOULS LES BEZIERS

PLACE DES 140- 34370

04.67.93.58.28 maison-des-jeunes7@wanadoo.fr

DOSSIER D' INSCRIPTION ALSH 3.11 ANS

CAZOULS – PRINTEMPS 2020

OUVERTURE DU LUNDI 6 AVRIL 2020 AU VENDREDI 17 AVRIL 2020.

Vous trouverez ci-joint la fiche de fonctionnement de la structure.

- **PLUSIEURS FORMULES D'ACCUEIL :**
 - A la semaine complète
 - A la journée
 - A la demi-journée (avec ou sans repas)

PERMANENCES INSCRIPTIONS :

- Au service jeunesse (ESPACE JEUNES) chemin de l'enlos (04.67.93.58.28)
- LUNDI 15H00 à 17H30, MARDI-JEUDI de 16h00 à 18h00 / MERCREDI de 8h30 à 11h00/ VENDREDI de 8h30 à 11h30

DEBUT des INSCRIPTIONS A PARTIR DU
LUNDI 9 MARS 2020 !

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 3.11 ANS

a/ PRESENTATION GENERALE

La structure d'accueil est un centre de loisirs sans hébergement pour les 3.11 ans.

Elle se situera à l'école maternelle P.Kergomard – Avenue du Péras- à Cazouls les Béziers

Le service jeunesse de la mairie en assure le fonctionnement.

Le gestionnaire est le Maire Monsieur Philippe VIDAL.

Le nombre d'animateurs prévus pour l'encadrement des enfants sera conforme à la législation Jeunesse et Sports en vigueur à savoir un encadrant pour huit enfants (- 6 ans) et un encadrant pour douze enfants (+6ans).

Le centre de loisirs sera ouvert du **OUVERTURE DU LUNDI 6 AVRIL 2020 AU VENDREDI 17 AVRIL 2020.**

b/ CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

La famille devra résider sur la commune de Cazouls (si première inscription apporter une photocopie de justificatif de domicile à l'inscription, facture régie ou autre).

L'enfant devra être impérativement scolarisé en primaire ou maternelle à compter de la rentrée en septembre 2018. **L'enfant doit être âgé d'au minimum 3 ans le premier jour de présence au centre.**

L'enfant devra être propre. (Autres conditions sur règlement intérieur).

c/ CONTENU PEDAGOGIQUE

Les activités suivantes seront proposées à vos enfants lors des temps d'accueil sur le centre : Activités manuelles et artistiques, grands jeux, jeux sportifs, activités d'éveil.

Deux sous-groupes seront organisés : les 3.6 ans et les 6.11 ans. Ces deux groupes auront leur propre fonctionnement (prise en compte du rythme des enfants > sieste et temps calmes pour les 3.6 ans), leurs propres espaces de jeux et leur programme d'activités.

Certaines activités pourront être menées « ensemble » l'objectif étant que les « grands » montrent l'exemple aux « petits » dans certaines activités.

Toutes ces activités et sorties seront encadrées par des intervenants qualifiés et diplômés. Elles pourront se dérouler dans l'école même ou sur les installations municipales extérieures.

Un planning détaillé des activités sera à votre disposition en mairie mais aussi téléchargeable sur le site de la commune de Cazouls les Béziers (www.cazoulslesbeziers.com -> centres de loisirs) une quinzaine environ avant l'ouverture du centre.

Nous proposons deux types d'accueil :

- sans repas OU avec repas sur place.

Petit déj. Fruité offert aux enfants à 9h30. Le goûter après-midi est pris en charge par la structure.

Les repas devront être prévus lors de l'inscription. Toute annulation de repas ne pourra être remboursée. Afin de respecter les commandes repas faites au traiteur, nous vous demandons de bien vouloir nous avvertir le plus tôt possible en cas d'ajout de repas (dans la limite des possibilités).

d/ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront **à la semaine complète, à la journée OU à la demi-journée**. Vous avez le choix de cocher la ou les semaine(s) OU journées et demi-journées désirée(s) ainsi que la formule « avec repas » ou « sans repas » correspondant à la période sélectionnée.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge par le service. Acceptation dans la limite des places disponibles (déclaration capacité accueil agréé DDCS)

e/ TARIFICATION ALSH



La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault est partenaire de ce lieu d'accueil et participe au cofinancement des accueils de loisirs de votre commune.

Certains d'entre vous bénéficient de l'aide « loisi soleil » de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Les familles ayant droit à cette aide reçoivent automatiquement PAR MAIL début FEVRIER une notification de droits CAF « loisi soleil 2020».

A compter du 1^o janvier 2017, une nouvelle tarification sera appliquée sur nos accueils de loisirs extrascolaires (centres de loisirs). Afin d'être en parfaite cohérence avec notre partenaire CAF, les tarifs seront basés sur les revenus du foyer (année N-1). Nous tiendrons également compte des familles inscrivant plusieurs enfants lors de la même période dans notre structure de loisirs, avec un tarif dégressif multi-enfants : - 1.5% de la somme totale pour deux enfants et - 3% pour trois enfants ou plus.

➤ ATTENTION : vous devez fournir au service votre avis d'impôts 2019.

NB : LES PARENTS REFUSANT DE TRANSMETTRE LEURS DONNEES FISCALES SERONT AUTOMATIQUEMENT INDEXES SUR LA TARIFICATION MAXIMALE

*A noter que les familles ayant droit à l'aide loisi soleil **CAF 2020** bénéficieront du tarif le plus bas sur présentation au service lors de l'inscription du justificatif CAF de l'année en cours ou SUR DEMANDE DE VERIFICATION DES DROITS CAF LORS DE L'INSCRIPTION (AIDE AUX LOISIRS CAF 2020).*

➤ 2018 Petites vacances MATER et PRIMAIRE 3.11 ans > formule au choix des familles

	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
Tarifs CAF	3.20€	6.20€	4.90€	7.90€
Revenu mensuel < 2700€	4.50€	7.50€	8.50€	11.50€
Revenu mensuel < 3500€	5.00€	8.00€	9.00€	12.00€
Revenu mensuel >> 3500€	5.50€	8.50€	9.50€	12.50€

f/ HEURES OUVERTURE/FERMETURE ET JOURNEE TYPE

7H30 à 9H00	9H00 à 12H00	12H00 à 12H30	12H30 à 13H30	13H30 à 14H00	14H00 à 17H30	17H30 à 18H30
Accueil échelonné des enfants (garderie)	Activités Ateliers PORTES FERMEES	>Départ enfants formule sans repas. >Garderie pour les enfants qui restent manger >Arrivée enfants inscrits à la ½ journée prenant le repas au centre	REPAS PORTES FERMEES	>Accueil des enfants ayant mangés à l'extérieur >Départ des enfants inscrits à la ½ journée qui restent manger au centre	Activités Ateliers (sieste tous petits) PORTES FERMEES	Départ Echelonné de tous les enfants

7h30/9h00 ACCUEIL ECHELONNE

Les familles sont tenues d'amener leurs enfants impérativement entre 7h30 et 9h00. L'accueil sur cette période permet une arrivée échelonnée des enfants selon l'envie des familles.

9h00/12h00 ACTIVITES

Dès 9h00 les activités débuteront. Des sous groupes qui tiendront compte de l'âge des enfants et du nombre d'enfants seront constitués.

12h00/12h30 DEPART OU ARRIVEE DES ENFANTS inscrits en demi-journée (après-midi) avec repas

- Votre enfant est externe, il mange à la maison, vous devez venir le récupérer entre 12h00 et 12h30
- Votre enfant reste manger au centre, il est pris en charge par notre équipe
- Votre enfant est inscrit à la demi-journée (MATINEE) avec repas, il est pris en charge par notre équipe
- Votre enfant est inscrit à la demi-journée (A.MIDI) avec repas, son arrivée au centre doit se faire entre 12h00 et 12h30
- Votre enfant est inscrit à la demi journée (MATINEE) sans repas, vous devez venir le récupérer de 12h00 à 12h30

12h30/13h30 REPAS

Le service des repas se fera de 12H30 à 13H30. Les animateurs mangeront avec les enfants et participeront aussi à l'organisation et au bon déroulement du service. Dans la mesure où les parents nous le signalent à l'inscription, des repas sans porc pourront être servis aux enfants.

13h30/14h00 RETOUR DES EXTERNES / DEPART DES 1/2 journées avec repas (matinée)

- Votre enfant est externe, il est inscrit l'après midi, il intègre le centre sur ce créneau horaire.
- Votre enfant est inscrit à la demi-journée (matinée) avec repas, vous devez venir le récupérer de 13h30 à 14h00
- Votre enfant est inscrit à la demi-journée (après midi) sans repas, il intègre le centre sur ce créneau horaire.

14h00/17h30 ACTIVITES et GOUTER

Dès 14H00 et jusqu'à 17H30 reprise des ateliers et activités en sous groupes. Sieste pour les petits. 16h30 : goûter !

De 17H30 à 18H30 DEPART ECHELONNE DES ENFANTS

- **Les parents doivent être absolument présents AVANT 18h30 sur place.**
- **TOUTE PRESENCE D'ENFANT dans un créneau horaire non prévu lors de l'inscription sera facturée à la famille.**

g/ PAIEMENT

Le paiement par chèque bancaire ou postal reste le moyen de paiement que nous préférons pour une meilleure gestion de notre régie. L'ordre pour tout paiement à mentionner sur les chèques : «**REGIE SERVICE JEUNESSE CAZOULS**». Vous pouvez toutefois payer en espèces.

LA TOTALITE de la somme due doit être réglée à l'inscription. En cas de prise en charge sociale, un accord de prise en charge doit être transmis au service par courrier ou mail AVANT l'inscription pour acceptation.

La tarification CAF ne pourra être appliquée à la famille qu'à partir du moment où le gestionnaire sera en mesure de confirmer la notification de droits de l'année en cours. En cas de listing non actualisé par la CAF en début d'année, un rappel pourra être fait à la famille ultérieurement.

h/ ANNULATION- REMBOURSEMENT

La prise en compte des jours d'absence ou annulation ne se feront que sur présentation d'un certificat médical attestant de l'incapacité de l'enfant à se rendre ou à participer aux activités du centre de loisirs. **Les absences inférieures à deux jours pleins et successifs ne seront pas remboursées.** Une déduction des jours d'absence en fonction de la somme journalière payée par la famille sera constituée sous forme d'avoir, valable UN AN dans nos ALSH à compter de la date enregistrée.

i/ RESPONSABILITES

Le personnel du centre de loisirs et Monsieur le MAIRE Philippe VIDAL engagent leur responsabilité quant à la garde de votre enfant lors des temps d'accueil sur le centre.

En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable de tout ce qui pourrait arriver à votre enfant en dehors des heures d'accueil et hors structure.

La responsabilité de la commune s'étend bien entendu lors des sorties prévues hors centre.

Une déclaration en bonne et due forme sera transmise à la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Un agrément d'ouverture tenant compte des effectifs enfants et personnel encadrant délivré par la dite direction départementale sera garant des règles de sécurité et du bon fonctionnement du centre de loisirs.

PERMANENCES INSCRIPTIONS :

- **Au service jeunesse (ESPACE JEUNES) chemin de l'enclos(04.67.93.58.28)**
- **LUNDI 15H00 à 17H30, MARDI-JEUDI de 16h00 à 18h00 / MERCREDI de 8h30 à 11h00/ VENDREDI de 8h30 à 11h30**

POUR LES INSCRIPTIONS :

- REGIMES MSA (agricole) : fournir le justificatif MSA avec numéro matricule allocataire.
- POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION : apporter un justificatif de domicile.
- Nous vous demandons de bien remplir les fiches jointes au dossier :
 - La fiche parentale d'inscription (A 1)
 - L'autorisation de diffusion de photos de vos enfants (A 2)
 - Les personnes autorisées à venir récupérer l'enfant (A 3)
 - L'autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence (A 4)
 - Sélectionner les périodes choisies



IMPORTANT – MISE A JOUR DES DOSSIERS année 2020 ! MERCI DE FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE AVIS IMPOSITION en cas de 1^o inscription au centre en 2020.

ATTENTION : 1 dossier par enfant !

A 1 > FICHE PARENTALE D'INSCRIPTION (une fiche par enfant)

Faire copies si nécessaire

(à retourner au service jeunesse)

Je soussigné Madame/ Monsieur.....inscris ma fille/mon
fils.....au centre de loisirs 3.11 ans de Cazouls les Béziers
POUR LA PERIODE DES VACANCES DE PRINTEMPS 2020.

J'atteste avoir pris connaissance de son fonctionnement et être en accord avec son contenu.

Adresse des parents:.....

Profession du père :.....

Profession de la mère :.....

L'enfant est rattaché au (cocher la case correspondante):

Régime général Régime agricole autres, préciser.....

➤ **POUR LES REGIMES AGRICOLES MERCI D'APPORTER LE JUSTIFICATIF MSA 2020
avec le numéro de matricule d'allocataire pour la première inscription de l'année.**

Téléphone fixe DOMICILE:.....

Téléphone portable :.....(*père) ou.....(*mère) **ou responsable légal*

Adresse mail :.....@.....

Téléphone PROFESSIONNEL :.....OU.....

NOM DE L'ENFANT :.....PRENOM :.....

Date de Naissance de l'enfant :.....

J'atteste sur l'honneur avoir fourni tous les renseignements (famille- enfant – médicaux et autorisations) sur LE DOSSIER UNIQUE qui doit impérativement être en notre possession depuis la rentrée 2019. NB : AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE VALIDEE SANS RETOUR DE CE DOSSIER. J'atteste également que la présente inscription implique la connaissance et l'acceptation de fait du règlement intérieur en vigueur.

Date et signature des parents :

A 2 > AUTORISATION PHOTOS ENFANTS

Je soussigné MME/MR.....responsable légal(e) de l'enfant(Nom/Prénom) autorise l'équipe d'animation à prendre des photos de mon enfant et éventuellement les diffuser pour la communication du service municipal jeunesse (articles presse, bulletin municipal...)

Date et signature des parents :

.....

A 3 > PERSONNES AUTRES QUE LES PARENTS AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

NOM	PRENOM	Lien avec la famille	Téléphone

/ Aucune autorisation donnée à une tierce personne

/ J'autorise l'enfant à partir seul

Date et signature des parents :

.....

A 4 > AUTORISATION D'HOSPITALISATION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné MME/MR.....responsable légal (e) de l'enfant.....(Nom/Prénom) autorise l'équipe d'animation à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

GRUPE SANGUIN DE L'ENFANT :

Numéro de sécurité sociale :

Date et signature des parents :

Cocher la période et formule souhaitée dans le tableau ci-dessous

	MATINEE AVEC REPAS	MATINEE SANS REPAS	APRES MIDI AVEC REPAS	APRES MIDI SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE SANS REPAS	TARIF
LUNDI 6 AVRIL							€
MARDI 7 AVRIL							€
MERCREDI 8 AVRIL							€
JEUDI 9 AVRIL							€
VENDREDI 10 AVRIL							€
LUNDI 13 AVRIL	FERIE	FERIE	FERIE	FERIE	FERIE	FERIE	FERIE €
MARDI 14 AVRIL							€
MERCREDI 15 AVRIL							€
JEUDI 16 AVRIL							€
VENDREDI 17 AVRIL							€
TOTAL							€

ENFANT : NOM.....PRENOM.....

Signature parents :

➤ RAPPEL  IMPORTANT - MERCI DE FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE DERNIER AVIS D'IMPOSITION en cas de 1° inscription au centre en 2020.